

Bulletin syndical

Juillet-Août 2014  
N°344

# snes

Midi-Pyrénées



à bientôt...

Après les élections municipales qui ont fortement sanctionné la politique gouvernementale, les Européennes ont encore affaibli les partis dits « traditionnels ». L'abstention et le vote pour l'extrême droite sont en revanche en progression.

La situation est grave, ce sont les valeurs démocratiques qui fondent notre société qui sont mises à mal à travers cette montée de l'intolérance et du rejet du politique.

L'austérité, érigée comme principe essentiel de gouvernance entraîne la population dans le désespoir et l'incompréhension face à des politiques qui se suivent et se ressemblent, qui ne désignent aucun horizon de progrès.

Dans ce contexte de confusion, le paysage syndical est terriblement divisé. Les mouvements sociaux en cours marquent une rupture sans précédent entre des organisations syndicales qui se positionnent en nette opposition : le conflit à la SNCF a été, sur ce point extrêmement révélateur d'un divorce entre une tendance syndi-

## Sortir de la confusion

cale revendicative et un syndicalisme dit « réformiste » qui cautionne tous les reculs, condamné à accompagner l'échec du pacte de responsabilité qui étouffe les salariés et le service public.

### Refuser la logique du recul

Le Snes et la Fsu réfutent cette logique, ils recherchent l'unité syndicale dans l'intérêt de tous les salariés, du public et du privé.

La Fsu a participé à la conférence sociale du 7 et 8 juillet en mettant particulièrement en avant les préoccupations et les attentes de la jeunesse ! Il importe de construire un projet d'avenir, de société qui donne de l'espoir, qui fédère plutôt qu'il ne divise.

Elle a aussi porté l'exigence de revalorisa-

tion dans la Fonction publique, exigence criante dans un contexte de dévalorisation salariale et de panne de recrutements dans l'éducation.

### Construire l'action

Dans l'éducation, le Snes va multiplier à la rentrée toutes les initiatives pour illustrer les problèmes concrets dans les établissements, il va renforcer encore les visites d'établissements pour aller à la rencontre des collègues et construire une action nationale pour inverser les choix de renoncement qui se profilent.

**Bernard Schwartz**  
Co-Secrétaire Général

## MAINTENANCE INFORMATIQUE DANS LES ÉTABLISSEMENTS

### Place aux Collectivités Territoriales... ou pas !

La loi Peillon ayant transféré aux collectivités territoriales la compétence de la maintenance des réseaux et équipements informatiques aux collectivités territoriales de rattachement, le Conseil Régional a entamé le processus qui conduira à la mise en œuvre de cette compétence à la rentrée 2015 pour les lycées... Quant aux collèges pour l'instant la compétence est transférée aux départements. Ce dossier devient donc un dossier qui concerne tous les collègues, et qui dessine une première partie des futurs contours de nos relations avec les élus locaux.

### La Région fera-t-elle vraiment mieux ?

Le Snes et la Fsu ont rencontré le 1<sup>er</sup> juillet la Vice-Présidente de la Région, après l'avoir interpellée sur le sujet lors du CAEN du 27 juin. Nous y avons fait valoir nos appréciations sur la manière dont la région compte procéder :

■ Nous continuons de penser que la maintenance et l'assistance informatique doivent relever de l'État, et être assurées par la création d'emplois statutaires publics. L'externalisation envisagée n'est donc pas la bonne réponse.

■ Les inquiétudes des personnels qui assurent actuellement ces missions (AIDAT, AED...) doivent être entendues, en particulier en ce qui concerne le maintien de leur rattachement à l'État. S'ils devaient en outre être écartés des interventions, la perte de leurs compétences et de leur connaissance des réalités de terrain serait un véritable gâchis. Enfin, l'externalisation envisagée n'offre aucun débouché aux AED qui pourraient pourtant légitimement prétendre à exercer leurs compétences sur des emplois statutaires.

■ Les premiers chiffres des moyens actuellement consacrés à cette mission par le rectorat nous paraissent sous-estimés (AED assurant des missions TICE sur support de mission de vie scolaire ; décharges enseignantes pas toujours abondées en DHG et financées par arrangements internes, etc.).

En outre, le coût réel de la maintenance sera nécessairement augmenté car ce qui se pratique aujourd'hui n'est pas toujours suffisamment efficace pour permettre une disponibilité des systèmes suffisante.

■ L'exigence d'un cahier des charges prévoyant notamment les délais d'intervention, la diversité des missions, qui ne doivent pas se résumer à des interventions lourdes ou à distance : pour nous, la présence de personnel susceptible de répondre immédiatement et au plus près des utilisateurs, dans tous les établissements, est indispensable.

**Pierre Priouret, Gisèle Bonnet**  
Co-Secrétaires généraux



## Dans votre agenda

Semaine du 13 au 17 octobre :  
**stages carrière certifiés et agrégés**

Jeudi 20 novembre :  
**stage « le numérique change-t-il  
les pratiques des élèves et des profs ? »**

Voir BS de rentrée pour le programme complet

**Du 27 novembre au 4 décembre**  
**Votez pour le Snes-Fsu**  
**aux élections professionnelles**

## Pourquoi se syndiquer au Snes-Fsu ?

Quelques raisons  
parmi tant d'autres...

- Parce que le Snes, en tant que syndicat est déterminé à défendre les intérêts matériels et moraux de la profession.
- Parce que le Snes est le syndicat majoritaire dans le second degré : un représentant du Snes est plus écouté qu'un autre car avec lui, il y a de nombreux collègues.
- Parce que les militants du Snes sont des adhérents comme les autres, qui payent leur cotisation et exercent leur métier au contact des élèves dans leur(s) établissement(s).

### A la retraite aussi

Rester syndiqué, c'est non seulement possible mais utile. En restant adhérent au Snes, les retraités sont regroupés avec les retraitées des autres syndicats de la Fsu au sein de la Section Fédérale des Retraités, la SFR-FSU, forte de 22 000 membres. La SFR nationale organise chaque année à Paris des Journées d'Automne, autour de thématiques renouvelées chaque année. Ils appartiennent aussi à la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique, la FGR-FP (52 000 adhérents). A l'heure où l'austérité frappe aussi bien actifs que retraités, la solidarité intergénérationnelle dans le syndicat est plus que jamais nécessaire. Le Snes a besoin de vous, vous avez encore besoin du Snes.

### La cotisation, trop chère ?

Elle est calculée en fonction de la catégorie, de l'échelon et de la situation de la personne désireuse d'adhérer. **Et surtout, elle est remboursée à 66 % par l'État**, sous forme de crédit d'impôt (donc, même aux personnes non imposables).

Par exemple, une personne cotisant à hauteur de 180 € annuels aura un crédit d'impôt d'environ 120 €, ce qui ramène le coût de sa cotisation à 60 €, donc 5 € par mois. A comparer avec, par exemple, le prix d'un paquet de cigarettes...

### Modalités pratiques

Les collègues adhérant au Snes peuvent payer par prélèvements mensuels leur cotisation, jusqu'à 10 prélèvements.

**Unissons nos forces pour améliorer notre métier !  
N'attendez plus, adhérez au Snes-Fsu !**

# Evaluation des élèves Une vraie question Un faux débat

Benoît Hamon, le 24 juin a annoncé une « conférence nationale sur l'évaluation des élèves<sup>(1)</sup> ». Il se fixe pour objectif d'ici à décembre d'atteindre un « consensus » sur une notation « plus bienveillante ». Selon lui, on peut s'interroger sur la responsabilité du système de notation par rapport aux difficultés scolaires.

Il est à noter que cette question récurrente est systématiquement posée pendant les épreuves du baccalauréat et du Brevet des collèges, accompagnée généralement par un intense tir de barrage contre ces diplômés que certains aimeraient voir disparaître.

Pour le Snes, il ne faut pas se tromper de débat, ni l'instrumentaliser. Le problème dans l'évaluation ce n'est pas la note en elle-même. Il s'agit avant tout de faire en sorte que l'évaluation soit transparente et compréhensible pour élèves et parents.

L'évaluation des acquis des élèves est au centre des pratiques d'enseignement et au cœur de la relation qui lie les élèves, les parents et l'institution par l'intermédiaire des enseignants.

Le Snes-Fsu s'interroge depuis toujours sur ce sujet \* parce chaque collègue y est confronté quotidiennement d'autant plus que l'hétérogénéité toujours plus forte dans les classes rend la problématique incontournable.


En tout état de cause, le Snes-Fsu sera au rendez-vous de la « conférence nationale sur l'évaluation des élèves », il veillera à ce que les débats soient menés en partant de la réalité du terrain, loin de la démagogie ambiante et des vrais calculs notamment des tenants de l'école du socle qui aspirent à l'imposition généralisée des livrets de compétences pourtant rejetés par la profession.


Comme le précise le communiqué du Snes-Fsu du 25 juin : « évaluer c'est porter un regard professionnel sur le travail des élèves et trouver les ressources pédagogiques pour les faire progresser. Bien sûr l'évaluation doit être bienveillante, mais sans démagogie. »

Bonnes vacances à tous

**Bernard Schwartz**  
Co-Secrétaire Général

\* Un dossier a été consacré à l'évaluation dans l'US Mag de novembre 2013.

  
N° CPPAP: 1112S06278 - Prix au numéro: 1 €  
Dépôt légal à parution - ISSN 1635-9658  
Journal édité par le Snes: 2, av. Jean-Rieux - 31500 Toulouse  
Tél. 05 61 34 38 51 • Fax 05 61 34 38 38 • Mèl: s3tou@snes.edu  
Directeur de Publication: Jean-Louis Viguier  
Rédactrice en chef: Monique Degos-Carrère  
Midi-Pyrénées Impression: Tél. 05 61 44 11 12  
Juillet-Août 2014 - N° 344

  
IMPRIMÉ VERT

## APRÈS LES ÉLECTIONS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ACADÉMIQUE...

### Trois enseignements sur le vote

Le scrutin s'est déroulé du 5 au 28 mai dans les établissements ou par vote direct pour les syndiqués isolés ou retraités. Le dépouillement final, après les dépouillements conduits dans les établissements, a eu lieu dans les locaux de la section académique le 10 juin, en présence des représentants des listes Unité & Action et École Émancipée et des responsables des 8 départements, puisque cette élection était aussi l'occasion de renouveler les bureaux départementaux.

De ce vote, on peut tirer trois enseignements majeurs :

■ **la participation atteint 52,9 %, en baisse de près 7 points.** Mais, si l'on ne peut jamais être pleinement satisfait d'une moindre mobilisation des syndiqués, il faut tout de même noter que cette baisse fait suite à une hausse exceptionnelle de 10 points il y a deux ans, et surtout que l'académie de Toulouse est la seconde en termes de participation, 15 points au-dessus de la moyenne nationale. Nous remercions donc

tous les collègues qui ont fait l'effort de voter, et toutes les équipes militantes qui, dans les établissements, ont permis l'expression des syndiqués.

■ **la poursuite du renouvellement des élus.** Cette année, plus d'un tiers des élus et suppléants sont de nouveaux collègues, ou des collègues qui reviennent siéger à la CAA. Ce chiffre fait écho au renouvellement des équipes à tous les niveaux de notre syndicat. C'est un signe fort de sa vitalité, de la permanence de l'engagement dans notre organisation, mais cela impose aussi un devoir de transmission et de formation des anciens vers les nouveaux militants, axe auquel sur lequel la Section Académique s'est déjà engagée fortement lors du mandat précédent, et qu'elle poursuivra donc.

■ **une légère évolution des équilibres académiques entre Unité & Action et l'École Émancipée,** puisqu'on note la bascule d'un siège de titulaire et de suppléant Unité & Action au profit de l'École Émancipée. Cette évolution fait suite à un mouvement

inverse portant sur trois sièges en 2012, et s'inscrit dans une évolution similaire au niveau national.

Ces résultats sont de nature à conforter les nouveaux élus dans la volonté qui a été celle des sortants de mener, au plus près des établissements, le débat sur tous les sujets qui concernent l'avenir de nos métiers, et du syndicalisme pour faire avancer la réflexion et l'action collectives à partir des analyses des uns et des autres. Il appartiendra désormais à tous les élus à la CAA de mettre en œuvre les orientations du Congrès National en en déclinant les axes au niveau académique, de préparer, unis, les prochaines échéances électorales des Professionnelles en décembre.

Nous remercions les élus qui achèvent leur mandat, et qui, tout en restant fidèles au Snes, continueront, nous n'en doutons pas, à le faire vivre différemment : G. Assié, Y. Bordedeбат, P. Cacheux, D. Doumbia, L. Franceschi, D. Gansinat, A. Garcia, L. Goncalves, A. Hernandez, P. Kenesi, B. Lacorre, D. Lleida, J.-Y. Monicolle, L. Rougé, L. Saint-Martin, S. Vigier, M. Anselme, P. Combes, A.M. Grenier, S. Olschewski.

Courant de pensée	Titulaires	Suppléant(e)s	Élu(e)s
Unité & Action	34 (-1)	11 (-1)	45 (-2)
École Émancipée	11 (+1)	4 (+1)	15 (+2)
Total	45	15	60

**Pierre Priouret**  
Co-Secrétaire Général

### Résultats votes orientation Académique

Vote d'Orientation Académique (CAA)		
DEP	Unité Action	École Émancipée
09	88,5 %	11,5 %
12	89,4 %	10,6 %
31	64,9 %	35,1 %
32	87,0 %	13,0 %
46	91,4 %	8,6 %
65	72,1 %	27,9 %
81	75,3 %	24,7 %
82	76,8 %	23,2 %
<b>Totaux</b>	<b>75,3 %</b>	<b>26,2 %</b>

# Composition de la CA Académique - 2014/2016

(résultant du vote des adhérents organisé du 5 au 28 mai 2014)

Nom	Prénom	Catégorie	Discipline	Affectation	Dép.	Tendance	
Andrieu	Olivier	Agrégé	Histoire-Géographie	Lycée Bourdelle - 82 Montauban	82	Unité & Action	Titulaire
Arrieu	Valérie	Certifiée Hc	Espagnol	Lycée Fournier - 32 Mirande	32	Unité & Action	Titulaire
Bonnet	Gisèle	Certifiée Hc	Mathématiques	Lycée Rive Gauche - 31 Toulouse	31	Unité & Action	Titulaire
Brengou	Jacqueline	Retraitée		Haute-Garonne	31	Unité & Action	Titulaire
Cluzel	David	Certifié	Histoire-Géographie	Lycée Rascol - 81 Albi	81	Unité & Action	Titulaire
Coronat	David	Certifié Hc	Physique Appliquée	Lycée de Mirepoix - 09 Mirepoix	09	Unité & Action	Titulaire
Dagou	Jean Pierre	Certifié	Technologie	Collège Auriol - 31 Villeneuve Tolosane	31	Unité & Action	Titulaire
Dauphin	Martine	Cpe	Éducation	Lycée Michelet - 82 Montauban	82	Unité & Action	Titulaire
Degos-Carrère	Monique	Certifiée Hc	Histoire-Géographie	Collège Michelet - 31 Toulouse	31	Unité & Action	Titulaire
Domon	Nadine	Retraitée		Haute-Garonne	31	Unité & Action	Titulaire
Dufaux	Blanche	Certifiée	Anglais	Collège Fermat - 31 Toulouse	31	Unité & Action	Titulaire
Estalrich	Guillaume	Certifié	Svt	Collège Bayle - 09 Pamiers	09	Unité & Action	Titulaire
Foucambert	Benoît	Certifié	Histoire-Géographie	Collège Jaures - 81 Albi	81	Unité & Action	Titulaire
Francoise	Yves	Certifiée Hc	Histoire-Géographie	Lycée Champollion - 46 Figeac	46	Unité & Action	Titulaire
Girard	Manuel	Certifié	Mathématiques	Collège L'imperial - 46 Luzech	46	Unité & Action	Titulaire
Gourbier	Catherine	Cpe	Éducation	Lycée Curie - 65 Tarbes	65	Unité & Action	Titulaire
Hochet	Nadine	Certifiée	Lettres Modernes	Collège Azana - 82 Montauban	82	Unité & Action	Titulaire
Lagarde	Sylvain	Agrégé	Lettres Modernes	Lycée Monteil - 12 Rodez	12	Unité & Action	Titulaire
Lebrun	Guillaume	Certifié	Mathématiques	Collège Perbosc - 31 Auterive	31	Unité & Action	Titulaire
Linon	Josiane	Certifiée	Anglais	Collège Ingres - 82 Montauban	82	Unité & Action	Titulaire
Manibal	Christophe	Agrégé	Philosophie	Lycée Rive Gauche - 31 Toulouse	31	Unité & Action	Titulaire
Marco	Stéphanie	Certifiée	Lettres Modernes	Lycée Toulouse Lautrec - 31 Toulouse	31	Unité & Action	Titulaire
Montels	Pierre	Certifié	Lettres Modernes	Lycée Matisse - 31 Cugnaux	31	Unité & Action	Titulaire
Murati	Laurent	Agrégé	Lettres Modernes	Lycée du Castella - 09 Pamiers	09	Unité & Action	Titulaire
Petit	Jocelyn	Certifié	Ses	Lycée Fournier - 32 Mirande	32	Unité & Action	Titulaire
Poulou	Marc	Certifié Hc	Mathématiques	Collège Valéry - 65 Semeac	65	Unité & Action	Titulaire
Priouret	Pierre	Agrégé	Mathématiques	Lycée Jolimont - 31 Toulouse	31	Unité & Action	Titulaire
Rios	Carine	Certifiée	Espagnol	Collège Rambaud - 09 Pamiers	09	Unité & Action	Titulaire
Schwartz	Bernard	Certifié	Lettres Modernes	Collège Gambetta - 46 Cahors	46	Unité & Action	Titulaire
Sicart	Estelle	Agrégée	Lettres Classiques	Lycée Auriol - 31 Revel	31	Unité & Action	Titulaire
Taurine	Bénédicte	Certifiée	Svt	Collège Du Val D'adour - 32 Riscle	32	Unité & Action	Titulaire
Theulé	Monique	Retraitée		Haute-Pyrénées	65	Unité & Action	Titulaire
Tressens	Hélène	Certifiée Hc	Sciences Physiques	Collège Carco - 12 Villefranche de Rgue	12	Unité & Action	Titulaire
Viguiier	Jean-Louis	Retraité		Lot	46	Unité & Action	Titulaire
Akielewicz	Agnes	Certifiée	Mathématiques	Lgt Toulouse-Lautrec - 31 Toulouse	31	Ecole Emancipée	Titulaire
Alvarez	Céline	Certifiée	Anglais	Collège Bellefontaine - 31 Toulouse	31	Ecole Emancipée	Titulaire
Chassin	Yves	Certifié	Mathématiques	Lycée Rascol - 81 Albi	81	Ecole Emancipée	Titulaire
Chevrollier	Cyrille	Certifié	Histoire-Géographie	Lycée Saint-Sernin - 31 Toulouse	31	Ecole Emancipée	Titulaire
Corduries	Jerome	Certifié	Ses	Lycée Bellevue - 31 Toulouse	31	Ecole Emancipée	Titulaire
Cornac	Philippe	Certifié	Histoire-Géographie	Collège Camus - 31 Villemur sur Tarn	31	Ecole Emancipée	Titulaire
Esquérre	Cécile	Certifiée	Histoire-Géographie	Collège Michelet - 31 Toulouse	31	Ecole Emancipée	Titulaire
Lacoste-Tuzan	Céline	Certifiée	Anglais	Lycée Bourdelle - 82 Montauban	82	Ecole Emancipée	Titulaire
Perillat	Marie-Cecile	Certifiée	Histoire-Géographie	Lycée Toulouse Lautrec - 31 Toulouse	31	Ecole Emancipée	Titulaire
Soulenq	Elodie	Certifiée	Lettres Modernes	Collège Marengo - Tzr - 31 Toulouse	31	Ecole Emancipée	Titulaire
Vidal	Bernard	Certifié	Mathématiques	Collège Suc - 82 Saint Sulpice / Tarn	82	Ecole Emancipée	Titulaire
Belotti	Cécile	Certifiée	Anglais	Lycée Pierre Bourdieu - 31 Fronton	31	Unité & Action	Suppléant
Burlion	Jules Marie	Certifié	Mathématiques	Collège Du Girbet - 09 Saverdun	09	Unité & Action	Suppléant
Cabrit	Florence	Agrégée	Anglais	Lycée Jean Lurcat - 46 Saint Cere	46	Unité & Action	Suppléant
Cabrolier	Nicolas	Certifié	Histoire-Géographie	Collège Les Clauzades - 81 Lavaur	81	Unité & Action	Suppléant
Foucras	Audrey	Certifiée	Sciences Physiques	Lycée Champollion - 46 Figeac	46	Unité & Action	Suppléant
Llasera Laguerri	Lina	Certifié	Ses	Lycée Saint Sernin - 31 Toulouse	31	Unité & Action	Suppléant
Maffre	Emilie	Certifiée	Svt	Collège Kervallon - 12 Marcillac Vallon	12	Unité & Action	Suppléant
Naranjo	Michel	Agrégé	Sciences Physiques	Lycée Monteil - 12 Rodez	12	Unité & Action	Suppléant
Prat	Benjamin	Certifié	Mathématiques	Collège Clémence Isaure - 31 Toulouse	31	Unité & Action	Suppléant
Richardeau	Isabelle	Certifiée	Espagnol	Collège Pierre Bayle - 09 Pamiers	09	Unité & Action	Suppléant
Vie	Gérard	Retraité		Tarn et Garonne	82	Unité & Action	Suppléant
Benadhira	Yves	Certifié	Éducation Musicale	Collège Berthelot - 31 Toulouse	31	Ecole Emancipée	Suppléant
Bennassar	Laure	Dcio	Orientation	Cio Toulouse Ranguel - 31 Toulouse	31	Ecole Emancipée	Suppléant
Darroman	Ingrid	Cpe	Éducation	LP Lautréamont - 65 Tarbes	65	Ecole Emancipée	Suppléant
Deswarte	Bernard	Certifié	Histoire-Géographie	Lycée Matisse - 31 Cugnaux	31	Ecole Emancipée	Suppléant

## HORS-CLASSE DES CERTIFIÉS

# Le changement, ce ne sera pas pour cette année !



C'est ce que nous avons pu constater lors de la Capa qui s'est tenue le mardi 3 juin 2014.

Exceptionnellement, les chiffres sont bons, 90 % des promus environ étant des fins de carrière, c'est-à-dire des 11<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> échelons, dont 66 % pour les 11<sup>e</sup>.

Cependant, plus d'un tiers des collègues au 11<sup>e</sup> échelon qui accèdent à la hors-classe viennent d'entrer dans le 11<sup>e</sup> échelon et ne se sont retrouvés promouvables (et promus) que grâce au changement de date de prise en compte de l'échelon. Rien n'est donc réglé sur le fond.

Le refus de l'administration de modifier le barème et les avis pour mieux promouvoir les collègues en fin de carrière, qui seuls tirent un bénéfice immédiat de la promotion, persiste. Il continue à écarter de toute promotion des dizaines de collègues qui pourtant n'ont pas d'avis insuffisant, et qui vont ainsi passer parfois plus de 10 ans au 11<sup>e</sup> échelon sans aucune évolution salariale !

Par ailleurs, sur la base de plusieurs centaines de dossiers consultés, le Snes-Fsu a dû à nouveau dénoncer des avis exceptionnels ou faibles non motivés, un traitement inégal des collègues en maladie, ainsi que des « oubliés » proches de la retraite, sans compter les inégalités fortes qui perdurent entre disciplines.

Pire encore, **Madame la Rectrice a imposé cette année une promotion hors-barème d'un collègue au 9<sup>e</sup> échelon ! Alors qu'il était tout à fait possible pour les IPR d'augmenter sa note** (ne serait-ce que pour la mettre en cohérence avec l'avis exceptionnel porté), **et ainsi de le promouvoir à la hors-classe en 2015 en**

**respectant le barème**, Mme la Rectrice a préféré s'exonérer des règles édictées par l'administration elle-même.

Triste exemple donné là à des personnels pour lesquels par ailleurs les exigences se multiplient...

La hors-classe doit rester un débouché naturel de la classe normale et non pas être utilisée pour récompenser un « mérite » particulier, pour lequel d'autres moyens doivent être trouvés. C'est pourquoi le Snes-Fsu continue de revendiquer un rythme unique d'avancement pour une carrière en 11 échelons intégrant les indices de la hors-classe actuelle.

De la même façon nous continuerons à agir pour plus de transparence et d'équité dans l'actuel mode d'accès à la hors-classe.

**Monique Degos-Carrère**  
pour le secteur carrières certifiés

## HORS CLASSE DES CPE

# Le tableau d'avancement rejeté par les élus du personnel



La commission paritaire d'accès à la hors classe s'est tenue en deux temps. Ouverte le 6 juin, elle a été suspendue à la demande unanime des élus du personnel et s'est poursuivie le 23 juin. Parmi les 27 promotions possibles, l'administration proposait de promouvoir deux collègues au 7<sup>e</sup> échelon et un au 8<sup>e</sup>. Le Snes-Fsu a obtenu le réexamen des situations des 12

collègues au 11<sup>e</sup> échelon, certains proches de l'âge de la retraite, dont les avis Chef d'établissement-IPR étaient divergents. Les élus du Snes ont rappelé les orientations nationales et académiques avec une priorité pour les personnels « les plus expérimentés et qualifiés ».

Ce reclassement ne procure aucun avantage financier immédiat aux collègues aux

échelons 7 et 8. De plus, les propositions de l'administration privent les collègues qui ont attend l'échelon le plus élevé de la classe normale de toute possibilité de promotion. Les élus du personnel, à l'unanimité, en votant contre le tableau d'avancement, ont pu ainsi démontrer en obtenant la majorité (8 voix contre la proposition de l'administration et 6 voix pour : les représentants de la rectrice) qu'ils n'entendaient pas se faire dicter une politique de promotion qui va à l'encontre des intérêts globaux des collègues.

Gageons que l'administration choisira le passage en force plutôt que l'avis des élus du personnel.

**Les Commissaires Paritaires Snes-Fsu**

## LISTE D'APTITUDE

# Accès au corps des agrégés

La CAPA d'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude s'est tenue le mardi 25 mars 2014. Au plan national, après une année 2013 qui avait vu le nombre de promotions augmenter, nous sommes retombés cette année au niveau le plus bas depuis 2003 avec 261 possibilités contre 286 en 2013.

Cette situation se traduit dans notre académie par une baisse de 6 possibilités de promotion par rapport à l'an dernier (51 contre 57). Il faut ajouter la baisse du nombre des candidatures, elles étaient au nombre de 567 en 2013 et ne sont plus que 518 cette année, cette chute est sans doute à attribuer à la lassitude des collègues qui cessent de candidater tant la perspective d'obtenir la promotion semble lointaine,



voire impossible. Nous insistons cependant auprès de chaque collègue pour qu'il saisisse cette opportunité de promotion de carrière et qu'à l'occasion du dépôt de candidature il nous fasse parvenir toutes les informations qui nous permettront de défendre son dossier. Les commissaires paritaires du Snes, du Snep et du Snesup, lors de leurs travaux préparatoires ont pu constater que de nombreux collègues remplissaient toutes les conditions pour être inscrits sur la liste académique et qu'ils ne l'avaient pas été du fait du faible nombre de possibilités. Parmi les autres obstacles à l'inscription nous avons également relevé un nombre important de retards d'inspection et d'avis mal utilisés ou non motivés par les chefs d'établissements ou les IPR.

Nous sommes revenus sur un certain nombre de cas lors des débats de la CAPA et obtenu l'ajout de 5 dossiers portant ainsi le total de la liste académique à 56 propositions au lieu des 51 initialement prévues. La décision finale de promotion appartient à la CAPN qui se tiendra en mai prochain. Notre volonté de voir proposer le plus grand nombre possible de collègues a donc produit quelques résultats et certaines de nos remarques et revendications semblent avoir été entendues par Madame la Rectrice.

**Estelle Sicart**  
**Annie Duloum**  
pour les commissaires  
paritaires agrégés

## HORS-CLASSE DES AGRÉGÉS

# Les représentants du Snes-Snep-Snesup-Fsu plus que jamais indispensables !

Le 24 avril s'est tenue la CAPA pour l'accès à la Hors-Classe des professeurs Agrégés. En 2013, le groupe de travail obtenu grâce à l'opiniâtreté des élus des syndicats de la Fsu (Snes, Snep, Snesup) avait permis une nette amélioration du nombre de promus à la Hors-Classe dans l'académie. Ce GT a été reconduit cette année, permettant un réel travail paritaire entre élus du personnel et représentants de l'administration. C'est ce même paritarisme que Mme la Rectrice a remis en cause par ses positions lors de la CAPA. En effet, le Snes a amplement insisté pour obtenir en CAPA des explications relatives aux avis défavorables et réservés attribués par des Chefs d'Établissement ou des IPR à des collègues en congé longue maladie ou longue durée. Malgré la circulaire ministérielle rappelant qu'il faut envisager l'ensemble de la carrière d'un enseignant,

plusieurs collègues ont été victimes de cette forme de discrimination contre la maladie. De plus, nous avons démontré que les retards d'inspection peuvent avoir des répercussions au moment de l'accès à la hors-classe : il ne fait pas bon prendre un congé parental ou être malade dans certaines disciplines : on court le risque d'être « oublié » durablement par les corps d'inspection.

Même si le Snes a obtenu la remontée en CAPN de quelques collègues non proposés avant CAPA, victimes d'un double passage à l'ancienneté aux 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> échelons, Mme la Rectrice n'a pas souhaité entendre les arguments des élus du personnel pour une liste des proposés plus juste et conforme aux critères de la CAPN, privant ainsi un certain nombre de collègues d'une possible promotion. Mais le débat qui a opposé Mme la Rectrice à l'ensemble des organisations syndicales pose en réalité la question du mérite

dans notre profession : à une époque où le ministère annonce le gel du point d'indice, où le temps de travail avant la retraite s'allonge, où les conditions de travail se dégradent par l'ajout incessant de nouvelles tâches, le passage à la hors-classe apparaît comme une des dernières évolutions salariales en fin de carrière. Dès lors, l'idée de mérite n'a plus de sens, d'autant qu'un enseignant considéré comme méritant dispose déjà aux échelons inférieurs de promotions au choix ou au grand choix.

### Représentation syndicale à la CAPA :

Snes-Snep-Snesup Fsu : 7 sièges

Snalc : 1 siège

sgen : 1 siège

Sud : 1 siège

## Un mouvement plus fluide était possible

Fluidité du mouvement et satisfaction des demandeurs de mutation étant fortement déterminées par le nombre de postes offerts, le mouvement 2014 a cumulé deux difficultés : le nombre toujours très élevé de postes spécifiques - entre autre à cause du gel « en l'état » du dispositif « ÉCLAIR » pour la rentrée 2014 -, et surtout l'arrivée simultanée de plusieurs promotions de lauréats de concours : concours 2014 exceptionnels, internes et réservés 2014, concours « renouvelés » 2014.

Aussi, et malgré les annonces sur la fin de la mastérisation « Darcos », près d'un stagiaire sur deux sera encore affecté à temps plein à la rentrée, en raison de choix purement budgétaires. En conséquence de nombreux postes ont encore été bloqués pour la cinquième année consécutive, affectant tous les demandeurs de mutation. Si la demande du Snes-Fsu d'affecter les stagiaires sur des tiers-temps n'a toujours pas abouti,

le passage à mi-temps d'une partie des stagiaires est un progrès... mais qui impose encore de trouver des BMP importants, souvent au détriment des TZR.

Sur le fond, il aurait été préférable de ne pas imposer un service complet aux stagiaires lauréats du concours exceptionnel qui ont besoin d'une réelle formation et de conditions de stage qui leur permettant de réussir leur entrée dans le métier. Cela aurait confirmé que l'Éducation est réellement une priorité nationale et que le gouvernement met tout en œuvre pour accueillir et former les futurs enseignants, CPE et CO-PSY. Cela aurait eu aussi un impact positif en termes de mobilité géographique pour l'ensemble des enseignants dont certains sont séparés de leur famille depuis de plusieurs années, et d'autres attendent un poste compatible avec leur handicap ou bien plus simplement souhaitent attendre un poste plus conforme à leur aspiration professionnelle.

Sur la forme, le calendrier retenu par le Ministre pour la publication des résultats des concours anticipés et le faible nombre de reçus dans certaines disciplines ont aggravé les difficultés : le rectorat a dû bloquer nombre de postes, alors même qu'il était prévisible que certains d'entre eux ne trouveraient pas preneur, faute de lauréats...

Dans cette gestion ubuesque de l'administration centrale, visiblement de plus en plus déconnectée des réalités de terrain depuis la déconcentration de 1999, il aurait simplement suffi que les résultats des concours exceptionnels tombent deux à trois semaines plus tôt pour que l'on puisse ne pas bloquer nettement moins de postes...

**Pierre Priouret**  
Co-Secrétaire général

## Le Snes-Fsu force de proposition pour améliorer le mouvement !

Le mouvement intra académique 2014 s'est ouvert avec cette année un nombre record de postes bloqués en amont du mouvement. C'est à partir de 2010 que l'administration a fait le choix, parmi les postes vacants, d'en bloquer une partie afin d'y affecter les stagiaires. Ces derniers, suite à la réforme de la formation des enseignants et des CPE, se voyaient placés sur des services complets. Depuis 5 ans, le nombre de postes bloqués n'a cessé d'augmenter pour passer de 115 en 2010 (soit 11,5 % des postes vacants) à 356 en 2014 (soit 37,6 % des postes vacants). Cela a un impact très négatif sur le mouvement en termes de fluidité : les ensei-

gnants et CPE déjà titulaires de l'académie renoncent à demander une mutation ayant peu d'espoir de l'obtenir, ce qui rend le mouvement encore moins fluide. Certains collègues entrant dans l'académie avec un barème pourtant conséquent se retrouvent TZR dans des disciplines où très peu de postes étaient vacants. Ayant très tôt fait l'analyse des difficultés prévisibles pour muter dans certaines disciplines, les élus du Snes-Fsu, en lien avec les autres syndicats du second degré de la Fsu (Snep et Snuep) n'ont cessé d'intervenir pour obtenir de nouvelles implantations de postes, en particulier dans les disciplines et corps où les possibilités de mutation étaient

très faibles au départ : Arts Plastiques, Allemand, SES, Éducation, Éducation musicale, EPS, Documentation.

Le rectorat a accédé à plusieurs de nos demandes de réinjections de postes, ce qui a permis d'augmenter le nombre de mutations réalisées. Ainsi ont pu être améliorées des affectations de collègues en situation de handicap ou de collègues en mesure de carte scolaire. Des extensions ont été évitées, et des collègues séparés de leur conjoint depuis plusieurs années ont pu être mutés, un seul poste remis au mouvement entraînant souvent en chaîne l'amélioration de plusieurs demandeurs de mutation.

Les représentants Snes-Fsu ont également proposé de placer les stagiaires sur des besoins inférieurs à des temps complets, mais le rectorat est resté ferme sur sa volonté d'affecter le plus de stagiaires possibles au maximum des obligations de service. Il a ainsi renoncé à la possibilité d'améliorer le mouvement dans plusieurs disciplines et celle de placer nos futurs collègues dans de meilleures conditions de stage que celles qui les attendent actuellement.

Affectations

### A quoi servent les commissaires paritaires du Snes-Fsu ?

Prenons l'exemple de la documentation. Sur les seules propositions du Snes : 5 postes initialement bloqués remis au mouvement + 5 mutés supplémentaires + 13 affectations en meilleur rang = **66 % des mutations améliorées.**

Le Snes ça sert à ça !



**Agnès Akiélewicz**  
Secteur emploi.





## Cartes-pétitions TZR : les commissaires paritaires interpellent la Rectrice

Les commissaires paritaires du Snes, du Snep et du Snuép-Fsu ont profité de l'ouverture des opérations de mutation intra-académique pour interpeller la Rectrice au sujet du rem-

placement et lui remettre 1 300 cartes-pétitions signées par les collègues. Le combat continue pour faire respecter les droits des collègues TZR.



### OUVERTURE DES COMMISSIONS Extraits de la déclaration liminaire

« La situation de l'académie en matière de remplacement est toujours très préoccupante : dans certaines disciplines, il n'y a plus de TZR. Certains établissements attendent durant des semaines des remplaçants ; laissant des élèves sans enseignant. Face à cette pénurie de personnels qualifiés, il est fait appel à des contractuels, en grand nombre, sans aucune formation ni accompagnement. Au delà de notre demande de moyens suffisants pour assurer cette mission essentielle, nous attendons - et nos collègues avec nous - que la nécessaire fonction de TZR soit l'objet d'une gestion plus humaine, et qu'en tout cas, qu'elle

cesse d'être le lieu d'expérimentation de toutes les déréglementations. C'est à ce titre que nous vous rappelons notre demande de retour à un groupe de travail d'affectation pour les TZR. Les cartes-pétitions que nous vous avons apportées aujourd'hui sont porteuses de ces demandes, et relayées sur le terrain par plus de 1 300 collègues qui les ont signées. Ce chiffre, qui va bien au-delà du nombre de TZR de l'académie, montre à quel point la question du remplacement est importante aux yeux des collègues ».

**Bernard Schwartz**  
Co-secrétaire général

**Définitions :** elles sont très nombreuses : « ensemble des déplacements d'un groupe », ou encore « action collective visant à un changement », que nous connaissons bien dans le syndicalisme par exemple. Mais cette fois, nous retiendrons plutôt « mobilité, facilité à changer de région d'emploi », c'est à dire dans l'Éducation Nationale, **les mutations.**

Chaque année, les demandeurs de mutation représentent peu ou prou 20 à 25 % du total des enseignants et CPE. C'est dire l'importance que ces personnels attachent à la possibilité de muter, de « bouger » donc, eux à qui l'on reproche si souvent l'immobilisme.

Timorés les profs, refus de changer les CPE, les CO-Psy ?

Dans quelle autre profession accepte-t-on de quitter son poste, une région, sans savoir où on va atterrir sans espoir de retour en arrière si ce n'est dans une académie, c'est à dire, pour la nôtre, dans une zone qui va du nord Aveyron à la frontière espagnole ? (phase inter, dite « mutation en aveugle ») Dans quelle autre profession doit-on souvent prendre le risque d'accepter tout poste dans un département pour espérer avoir celui de son choix ? (phase intra)

Ce mouvement en deux temps est mis en œuvre par des opérations très (trop ?) complexes, qui génèrent d'ailleurs un vocabulaire spécifique, et des questions quasi mystiques pour les non spécialistes.

Version incantatoire : « Dois-je faire tous les Vœux ? »

Version familiale : « Il a un RC\* avec 2 enfants ».

Version sportive : « Elle part en extension »

Voire la version exploratoire : « Elle part en extension en ZRD » ! Cette dernière ne faisant sourire que ceux qui y ont échappé ou ceux qui en sont sortis.

En sortir, c'était bien le problème cette année, avec près de 350 postes bloqués, soit jusqu'à 80 % des postes vacants dans certaines disciplines, ce qui laissait environ 940 postes possibles pour plus de 3 300 demandeurs.

Alors de mouvement il n'y en eut point, ou si peu. Et nombre de demandeurs sont restés... où ils étaient.

Conclusion :

Le mouvement statique, un nouvel oxymore à l'Éducation Nationale ?

**Monique Degos-Carrère**  
Rédactrice en chef

## LE TRAVAIL DES COMMISSAIRES PARITAIRES DU SNES

### Pendant les commissions, vérifier et améliorer

#### L'exemple des Groupes de Travail Vœux et Barèmes

Le Snes-fsu conduit un important travail en amont de cette commission afin que l'ensemble des collègues participent au mouvement avec leur juste barème. S'appuyant sur les documents des années précédentes, sur les éléments du mouvement inter, mais aussi, lorsqu'ils les ont, sur les informations communiquées par les collègues syndiqués, les commissaires paritaires du

Snes-fsu interviennent de très nombreuses fois pour faire rectifier le projet de barème.

C'est ainsi que sur le mouvement 2014, sur 2 526 demandeurs l'administration a apporté des modifications sur les vœux et barèmes de 558 d'entre-eux. Sur ces 558 vœux et barèmes modifiés, 389 soit 70% ont été signalés par le Snes-fsu à l'administration...

558 sur 2526, certains pourraient dire que

cela ne représente que 22 % des demandeurs. A cela, il faut ajouter tous les collègues qui, sur les conseils du Snes, ont pu eux même faire modifier leurs vœux et barèmes en amont de la commission. Il faut ajouter aussi les autres demandeurs impactés par « ricochet », la modification à la hausse ou à la baisse du barème de l'un ayant des conséquences sur l'ordre d'examen des autres pour les affectations.

**David Cluzel**  
Secteur emploi

### Après les commissions, donner une information fiable

En commissions, les commissaires paritaires Snes-Fsu vérifient les résultats présentés par l'administration et défendent leurs propositions d'amélioration dans le respect des règles du mouvement. Cela demande vigilance, concentration et ténacité. Ensuite, en rentrant dans les locaux du Snes, ils croisent tous leurs docu-

ments pour s'assurer que tout est correct et qu'aucune erreur ne s'est glissée dans les prises de notes. Ils effectuent alors les saisies informatiques afin d'envoyer les résultats par mail et SMS aux adhérents. Ce travail de vérification et de saisie demande un certain temps et engendre parfois un peu d'impatience de la part des demandeurs,

mais ce temps est pour le Snes nécessaire afin de donner des résultats corrects et fiables à chaque participant au mouvement intra.

**Agnès Akielewicz**  
Secteur emploi

## Assistants d'éducation

### Lutte des AVS : où en est-on ?

La « CDIisation » annoncée pas le MEN en début d'année scolaire se précise mais n'est toujours pas en place. A l'heure où nous écrivons, le décret n'est pas en application et la circulaire est à l'état de projet.

Ces textes créent le métier d'Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap (AESH), qui vient remplacer les AED-AVS. Pour devenir AESH, il faudra être titulaire d'un diplôme professionnel dans le domaine de l'aide à la personne ou bien justifier de deux années d'expérience (par exemple un CUI) dans le métier.

Prévisions de « CDIisation » au 1<sup>er</sup> septembre 2014 : 2 400, en septembre 2015 : 1 700. Restent 24 000 AESH à « CDIser » sur les 28 000 annoncés par le gouvernement de sept. 2016 à 2020.

Si ces dispositions sont un progrès, elles ne règlent pas les situations diverses de

tous les actuels AVS. De plus, elles institutionnalisent la précarité d'une partie des agents de l'état ! Quelque soit son parcours, avant d'accéder à un CDI, un AESH devra passer par six années de CDD.

#### Une avancée imparfaite

De nombreux points sont à préciser ou à améliorer : temps de travail hebdomadaire, prise en compte des tâches diverses (préparation, réunions, sorties scolaires...), grille des salaires, niveau de qualification...

Par ailleurs, les textes indiquent que la quotité horaire du CDI doit être « au moins égale » à celle du dernier CDD. Ainsi, rien n'empêche les rectorats de donner des temps plein à tous ceux qui le souhaitent... sauf, bien sûr, les contraintes budgétaires. Et c'est bien sûr ce qui coince : à enveloppe constante, difficile d'abonder les besoins en AESH. Le ministère doit vite augmenter ces moyens !

#### Ce qu'il faut, c'est un vrai statut !

Tous ces aspects restent en suspens et la lutte continue pour les AVS de l'académie, notamment du collectif 31 soutenu par le SNES-FSU (<http://avsencolere.wordpress.com/>). Après une première entrevue au ministère le 26 juin, les personnels s'organisent au niveau national, en lien avec les associations concernées.

Le Snes et la Fsu continuent de revendiquer un vrai statut de fonctionnaire pour cette fonction devenue indispensable dans l'Éducation Nationale. En attendant, le Snes-Fsu a écrit au ministère et aux Rectorats pour demander la consultation des Commissions Consultatives Paritaires (CCP) lors des CDIisations d'AVS à venir, qui doivent s'opérer dans la transparence. Rendez-vous à la rentrée, dans les établissements, pour accueillir et soutenir les AVS.

**Loïc Saint-Martin**  
Secteur AED

## CONSEIL ÉCOLE-COLLÈGE

### Ne rien se laisser imposer

La mise en place du conseil école-collège qui est inscrit dans la loi d'orientation scolaire devait être effective cette année pour que les actions puissent être lancées à compter de la rentrée de septembre 2014.

Dans de nombreux établissements, les principaux se sont hâtés de répondre à minima à cette injonction, souvent inextremis, et les CA n'ont que rarement été saisis.

Le Snes-Fsu s'est prononcé sur le sujet lors de son congrès à Marseille : « le passage de l'école au collège est une rupture nécessaire, marquée par la rencontre avec les disciplines, et donc des pratiques péda-

gogiques et didactiques différentes, ainsi que par l'adaptation à un fonctionnement d'établissement plus complexe. Cette rupture doit être accompagnée au mieux pour que tous les élèves puissent s'adapter (...) Une réflexion commune des enseignants des écoles et du collège peut être bénéfique, si elle permet une meilleure compréhension des besoins des élèves ainsi qu'un enrichissement réciproque des pratiques entre les deux degrés. Cela peut être l'objet de réunions CM2-6<sup>e</sup>, intégrées au temps de travail, permettant aux enseignants d'échanger entre eux librement et de prendre des initiatives, loin des discours institutionnels magistraux, et des injonctions hiérarchiques, dans le respect des missions de chacun.

C'est pourquoi le Snes-Fsu demande la suppression du conseil école-collège, ainsi que du cycle CM1, CM2, Sixième. »

**Il s'agit, pour l'heure, d'être extrêmement vigilants dans les établissements pour éviter toutes les dérives possibles, notamment des échanges de service qui viendraient menacer les statuts des personnels. Le Snes-Fsu s'oppose à toute structuration, au profit des liaisons et des échanges entre pairs du premier et second degré.**

Enfin, il est indispensable que le programme d'actions du conseil école-collège soit **soumis à l'accord du conseil d'administration du collège et du conseil d'école de chaque école concernée**. Le bilan des réalisations est présenté aux mêmes instances. Il faut donc exiger que ce point soit régulièrement mis à l'ordre du jour pour que les actions soient validées par le CA.

**Carine Rios**  
**Bernard Schwartz**  
Secteur Collège



## LANGUES VIVANTES

### Expérimentation, puis extension, mais toujours sans concertation

Au moment de la distribution des moyens dans les DGH, la Rectrice a demandé la suppression des bilangues (sauf allemand) et sections européennes pour tous les collèges publics ainsi que la suppression d'une heure de LV1 en 6<sup>e</sup> (3 au lieu des 4 réglementaires). Les moyens ainsi dégagés lui ont permis pour la rentrée 2014 d'imposer l'introduction de 2 heures de LV2 dès la 5<sup>e</sup> pour tous les élèves. Les établissements où les CA n'ont pas respecté ce qu'elle appelle maintenant « l'extension » se sont vu rappeler à l'ordre.

Avançant l'argument de globalisation des langues vivantes - argument inac-

ceptable pour le Snes-Fsu - et le souhait de vouloir réduire les inégalités - ce qui est faux puisqu'une minorité de bilangues sera maintenue - la Rectrice dit apporter « une réponse cohérente et respectueuse des personnels » alors que ces derniers se voient sur le terrain imposer un nouveau niveau à préparer, sans avoir été préalablement consultés, sans accompagnement, sans manuel... et avec des classes aux effectifs toujours pléthoriques !

De plus, à ce jour, aucune nouvelle du Conseil Académique des LV. Madame la Rectrice souhaite peut-être qu'il ait lieu au dernier moment afin d'avoir tous les éléments pour avoir une analyse précise la

mise en place de « l'extension » en collège mais aussi des épreuves LV au baccalauréat ? A moins qu'au contraire, elle ne souhaite plus entendre les représentants des personnels aborder ces sujets !

Le Snes-Fsu continue à exiger le respect des textes et à renoncer à cette expérimentation. Il lancera la mobilisation, dès la rentrée pour que les personnels puissent se faire entendre et montrer les effets sur le terrain de cette injonction rectorale..

**Carine Rios**  
Secteur Collège

# Informations pratiques

## Pour nous joindre

Tél. 05 61 34 38 51

Fax 05 61 34 38 38

[s3tou@snes.edu](mailto:s3tou@snes.edu)

2, avenue Jean-Rieux - 31 500 - Toulouse  
Métro François Verdier

Permanences tous les après-midis  
de 14 heures à 17 heures.

Site académique  
[www.toulouse.snes.edu](http://www.toulouse.snes.edu)

**Renforcez le Snes !**  
**Le syndicat ne vit que des cotisations de ses adhérents**  
**Syndiquez-vous !**

02/11/13



## MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

Le Crédit Mutuel Enseignant est une banque coopérative. Ce que ça change ? C'est une banque qui appartient à ses clients-sociétaires, tous issus de l'Éducation nationale, de la Recherche, de la Culture et des Sports : ceux-ci peuvent participer au fonctionnement de leur CME en votant aux Assemblées générales. Ils élisent leurs représentants au Conseil d'administration suivant le principe : "une personne, une voix". C'est donc à ses clients que le Crédit Mutuel Enseignant rend des comptes, et non à des actionnaires.

**UNE BANQUE CRÉÉE PAR SES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.**

**Crédit  Mutuel**  
**Enseignant**  
[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)

Crédit Mutuel Enseignant Balma  
6, rue de la Tuilerie - 31 131 Balma Cedex  
Tél.: 05 34 42 64 70  
E-mail : [02290@mma.creditmutuel.fr](mailto:02290@mma.creditmutuel.fr)

\*0.12 € TTC/hms